

**DELEGATION DE Madame Marie-Hélène VILLANOVE**

**D-2019/260**

**Protocoles de coopération territoriale avec la Ville de Limoges et Mont-de-Marsan Agglomération - Approbation - Signature**

Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Métropole a enclenché depuis plus de 3 ans un rapprochement avec d'autres territoires, en vue d'optimiser le fonctionnement de son aire d'influence et de tisser des liens de confiance avec d'autres polarités.

C'est tout l'enjeu de la démarche « Bordeaux métropole coopérative », qui a d'ores et déjà permis de nouer des dynamiques inter-territoriales avec Angoulême en 2016, l'agglomération du Libournais en 2017, puis Val de Garonne Agglomération et Saintes en 2018.

La Ville de Bordeaux est fortement impliquée dans ces coopérations au titre de ses compétences propres, notamment les politiques artistiques, culturelles et patrimoniales.

Le déploiement de cette dynamique d'alliances territoriales se poursuit avec deux nouveaux protocoles qui sont soumis à votre approbation suite aux échanges en cours depuis quelques mois avec Mont-de-Marsan Agglomération et la Ville de Limoges.

Cela se matérialise aujourd'hui par deux projets de protocole pluriannuel (2019-2022) de coopération énonçant les grands principes du partenariat et les objectifs de coopération retenus.

Les échanges préparatoires avec la Ville de Limoges ont permis d'identifier trois axes de travail autour de la prospective et du développement urbain, de la culture et du patrimoine, et des questions de mobilité.

S'agissant de la coopération avec Mont-de-Marsan, elle s'articule autour des sujets artistiques et muséaux (partenariats entre acteurs culturels, coopérations entre musées, commande artistique...), et de la promotion touristique.

Comme pour les autres protocoles de coopération d'ores et déjà en cours, les actions issues de cette animation territoriale seront soumises à l'approbation d'un Comité de pilotage annuel (élu) et feront l'objet d'un suivi régulier au sein d'un Comité de suivi (technique).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet de protocole de coopération entre Bordeaux (Métropole et ville) et la ville de Limoges, annexé.
- approuver le projet de protocole de coopération entre Bordeaux (Métropole et ville) et Mont-de-Marsan Agglomération, annexé.
- autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux protocoles.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

VOTE CONTRE DE M. GUENRO

VOTE CONTRE DE M. ROUVEYRE

ABSTENTION DE MME DELAUNAY

ABSTENTION DE MME AJON

ABSTENTION DE M. FELTESSE

**M. le MAIRE**

Bien. C'est un dossier qui a déjà été présenté à Bordeaux Métropole. Là, on représente le même, sachant qu'il y a le volet culturel et on ne rentrera pas dans le débat sur le grand contournement, on en a déjà parlé.

Madame VILLANOVE.

**MME VILLANOVE**

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, après Angoulême, les agglomérations de la CALI, Val de Garonne, la Ville de Saintes, le déploiement d'alliances territoriales au titre de la démarche « Bordeaux Métropole Coopérative » se poursuit avec deux nouveaux territoires, Limoges et Mont-de-Marsan. Cette dynamique se matérialise par deux nouveaux projets protocoles pluriannuels de coopération qui sont soumis à l'approbation des assemblées délibérantes respectives. Pour Limoges, les échanges préparatoires ont permis d'identifier trois axes de travail : prospectives et développement urbain, culture et patrimoine, mobilité et infrastructures. Pour Mont-de-Marsan, les échanges ont permis d'identifier deux axes de travail : culture et promotion touristique.

**M. le MAIRE**

Merci. Qui a demandé la parole ? Monsieur HURMIC.

**M. HURMIC**

Oui, brièvement.

**M. le MAIRE**

Rapidement, on a eu le débat à Bordeaux Métropole. C'est vraiment pour vous faire plaisir là que je vous donne la parole.

**M. HURMIC**

Il faut quand même que j'explique pourquoi on vote contre. On vote contre un peu, je vais vous dire, à contrecœur parce qu'en égard au travail qu'a fait Mylène VILLANOVE sur ce travail de coopération, nous sommes...

**M. le MAIRE**

Il faut voter pour alors !

**M. HURMIC**

Je regrette de la désavouer, mais, Monsieur le Maire, permettez-moi quand même d'aller jusqu'au bout. Nous ne comprenons pas pourquoi vous avez profité de cette délibération pour réintroduire ce projet de grand contournement autoroutier, de prévoir également, de faire du lobbying, initier un groupe de travail et d'influence sur la problématique du grand contournement pour lancer la question de la faisabilité d'un tel projet. Pourquoi l'avez-vous intégré ? Il aurait été plus intelligent de prévoir, dans l'axe infrastructures, mobilité de créer un groupe de travail pour étudier précisément les meilleures mobilités entre ...

**M. le MAIRE**

Cela relève des débats à l'agglomération, Cher Pierre HURMIC. Ce débat, c'est une délibération qui est une émanation de Bordeaux Métropole. Il y a eu vos interventions, des réponses vous ont été apportées, ce n'est pas dans cette instance que l'on va reparler, mais...

**M. HURMIC**

C'est dommage. Autorisez-nous à trouver cela regrettable.

**M. le MAIRE**

Et on connaît votre position.

**M. HURMIC**

Je vous la redis officiellement. On vote contre.

**M. le MAIRE**

Donc, entendu. Très bien. Monsieur ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE**

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, souffrez que certains d'entre nous ne sommes pas au Conseil métropolitain.

**M. le MAIRE**

Cela, c'est vrai.

**M. ROUYEYRE**

Donc, il s'agit quand même d'une délibération que vous présentez au Conseil municipal, et je sais que tout le monde est un peu dans les starting-blocks pour partir, je ne sais même pas si on a le quorum. Et concernant les positions, vous connaissez celle de Pierre HURMIC, moi je n'ai pas eu encore l'occasion de vous présenter la mienne.

**M. le MAIRE**

Transmettez-la par écrit, on la versera au PV.

**M. ROUYEYRE**

Je pense que je vais quand même prendre, même si je vais réduire mon intervention, quelques minutes pour l'exprimer ici publiquement. De mon point de vue, le grand contournement est une hérésie. Je ne comprends pas non plus pourquoi aujourd'hui vous remettez ce projet sur la table alors même...

**M. le MAIRE**

On ne remet pas le projet du grand contournement. Dans la délibération, on parle de barreau sur le Quadrant Est, ce n'est pas du tout le grand contournement. Il s'agit de relier des barreaux autoroutiers. Continuez.

2 / 7

**M. ROUYEYRE**

Monsieur le Maire, cela va être très bref et je n'utiliserai même pas le temps mis à ma disposition par le règlement intérieur. Simplement vous dire qu'un grand contournement, c'est une artificialisation des sols et aujourd'hui, on sait qu'en Gironde, on artificialise l'équivalent de 4 000 stades de football par an. Il est grand temps de dire stop parce que l'on sait combien c'est un désastre du point de vue de l'écologie.

Moi, je ne comprends pas comment encore aujourd'hui on se pose cette question au lieu plutôt... puisque vous êtes un homme de dialogue, vous l'avez démontré dans ce Conseil, même si je sens que l'on a tous envie de partir... Sur un certain nombre de sujets, vous avez repris nos propositions de débat, pourquoi on n'a pas ce débat en Conseil municipal ? Je crois que les élus du Conseil municipal ont aussi à s'exprimer. Il y a des solutions alternatives. Il y en a qui sont explorées. Il y a la question du covoiturage. Il y a la question des navettes notamment mises à disposition par certaines entreprises. Je vais terminer. Il y a également les horaires décalés. Il y a la question du fret. Il y a un certain nombre de solutions qui nous éviteraient de partir vers une nouvelle artificialisation des sols. Moi, je vous propose simplement, on votera contre parce que vous avez... enfin, pour ma part, parce que nous avons une liberté de vote au sein du groupe et on n'est pas tous d'accord. Pour ma part, je voterai, effectivement contre, parce que vous auriez dû distinguer ce débat de celui finalement qui est l'essentiel du reste de la délibération. Je ne vote pas contre la convention avec Limoges ou Angoulême, je vote évidemment contre le projet de grand contournement.

**M. le MAIRE**

Là où je peux vous rejoindre, c'est que le sujet est tellement important qu'il mérite que l'on en débatten plus profondément. J'ai compris. Attendez, je vous donnerai la parole après, Madame DELAUNAY. Moi, ce que je vous propose, mais, là, cela va être un engagement réciproque parce que des séances qui durent 6 heures, pourquoi pas, mais, au final, plus personne n'écoute et les sujets importants sont dilués. Si on prend l'engagement collectif que, sur une prochaine séance, il y a moins de demandes de dégroupement avec des interventions, excusez-moi de le dire pour certains, ce n'est pas la qualité de l'intervention, mais qui restent cosmétiques sur le débat public, les uns et les autres, et je me mets dans le lot dans les dégroupements que l'on fait. Si on part du principe que sur une séance ou deux séances, il y a moins de dégroupements, moi, je suis prêt à réserver un débat ouvert sur le logement, on en a parlé tout à l'heure, et sur les mobilités en général. Par contre, c'est bon, passer 7 heures, moi, je veux bien, mais cela dilue complètement l'échange et le débat. Donc, si à la rentrée, vous voulez que l'on organise un débat et sur les mobilités, et toutes les mobilités et sur le logement, OK, mais en allégeant les demandes de dégroupement et les interventions en cascade sur des sujets, certes, très importants, mais qui sont plus du témoignage que du débat de fond. Si tout le monde en est d'accord, moi, je suis prêt à jouer le jeu là-dessus.

Madame DELAUNAY.

**MME DELAUNAY**

Moi, très simplement, Monsieur le Maire, je crois que justement pour cette raison que c'est un débat très important, les mobilités, il n'y aurait pas eu lieu d'introduire le mot « grand contournement » dans cette délibération sur les liens avec Limoges.

**M. le MAIRE**

Ce n'est pas marqué « Grand contournement ». Les mots ont un sens, Monsieur HURMIC. Finissez Madame DELAUNAY.

*Monsieur HURMIC sans micro (inaudible)*

**MME DELAUNAY**

Monsieur le Maire, est-ce que je peux finir sans que...

**M. le MAIRE**

Oui, oui, sans que Monsieur HURMIC vous perturbe. Allez-y.

**MME DELAUNAY**

Sur ce point, autant je vote sur la délibération, je souhaite qu'il y ait une session spéciale sur le grand contournement...

**M. le MAIRE**

Non, sur les mobilités.

**MME DELAUNAY**

Oui, mais où nous aborderons le grand contournement.

**M. le MAIRE**

Bien sûr.

**MME DELAUNAY**

Je veux qu'il y ait un véritable débat sur lui et que l'on ne l'introduise pas à l'occasion d'une délibération importante sur laquelle on aimerait d'ailleurs parler davantage parce que ce sont des villes qui ont besoin que l'on soit en lien avec elles. Donc, moi, dans l'état, avec le mot « grand contournement », je m'abstiendrai, mais je ne voterai pas contre.

**M. le MAIRE**

Merci. Monsieur JAY.

**M. JAY**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, je vais vous remettre mon projet d'intervention et je vous souhaite bonsoir.

Contribution communiquée par Monsieur JAY :

*« Monsieur Le Maire, Chers Collègues. Nous sommes favorables sur le principe aux coopérations et aux échanges entre agglomérations.*

*Première remarque, si Limoges a perdu son statut de capitale régionale, c'est à cause des lois NOTRe et MAPTAM. Ce sont les socialistes qui les ont mises en place, avec la bénédiction de la majorité municipale.*

*Nous souhaitons aborder plus particulièrement, la question de la circulation et du grand contournement.*

*Nous vous proposons 4 axes de réflexion :*

---

- *Résorber les problèmes de circulation. Ce sera très utile pour la santé, la croissance économique et la qualité de la vie.*
- *Anticiper l'augmentation du trafic routier.*
- *Éviter ou limiter au maximum la bétonisation des espaces naturels.*
- *Préserver les finances publiques.*

*Ces 4 axes de réflexions font que nous ne sommes pas favorables au grand contournement. Ce dernier sera une aberration économique et écologique.*

*Il suffit de voir la faible fréquentation de l'autoroute Langon-Pau, pour ne pas refaire la même erreur.*

*Concernant l'axe Limoges-Périgueux-Mussidan-Langon, il existe déjà une liaison autoroutière Limoges-Périgueux, via Brive. Elle est de plus, peu onéreuse en termes de péage. Il existe également une autoroute entre Brive et Bordeaux via Périgueux Mussidan.*

*Nous préconisons l'étude d'un barreau entre l'A63 Bayonne-Arcachon Bordeaux et l'A62 Bordeaux-Toulouse. Ce barreau doit se construire sur des axes existants, à partir de Marcheprime ou Cestas, vers La Brède. La préservation du vignoble est des autres exploitations agricoles doit être une priorité.*

*Nous préconisons également d'élargir l'A 62 et l'A 63 à 2 X 3 voies.*

*L'A62 au moins jusqu'à l'embranchement vers Pau (entre Langon et La Réole.*

*L'A63, dans un premier temps jusqu'à Cestas, et rapidement jusqu'à l'embranchement vers Arcachon. L'autoroute est déjà calibrée pour cela. Ces élargissements auront pour avantage de fluidifier les trafics en sortie de la rocade bordelaise.*

*Nous sommes opposés au barreau Langon-Mussidan, surtout s'il est exclusivement dédié aux poids lourds, avec péage. Quand on voit la fréquentation de l'autoroute Langon-Pau, il y a de quoi rester prudent.*

*Nous souhaitons également développer le ferroutage. Mais attention, les professionnels du transport routier, indiquent clairement que celui-ci n'est rentable aussi bien en termes de coût, que de temps, que pour des parcours de minimum 500 kms. De plus, la généralisation à moyen terme, des véhicules autonomes, en particulier pour les PL, doit être intégrée à l'étude.*

*Enfin, la solution la moins coûteuse et la moins nocive en matière de travaux et de destruction d'espaces naturels, nous semble être le doublement des capacités de trafic de la rocade. La mise à 2 X 3 voies, c'est bien, mais c'est déjà insuffisant. Nous proposons de doubler la capacité de la rocade, en sous-terrain ou en aérien. Cela aura un coût, bien inférieur au grand contournement. Pas d'expropriation et moins d'études techniques.*

*La création d'une surtaxe de péage pour les véhicules PL en transit. C'est une idée intéressante. Ce sont les 8.000 camions étrangers qui impactent le plus notre trafic et l'état de notre réseau routier, tout en participant le moins à l'économie française. S'il s'agit d'alourdir les contraintes financières pour nos transporteurs locaux et nationaux, je n'y suis pas favorable. Mais la taxation exclusive des PL étrangers est-elle permise par la réglementation de l'Union Européenne ? J'en doute.*

*L'interdiction aux PL en transit sur la rocade aux heures de pointe. Cela nécessite la création de gigantesques parkings en amont. Je rappelle que l'urbanisation fait disparaître en moyenne la surface d'un département tous les 10 ans. Curieuse vision de l'écologie, de vouloir bétonner toujours plus de surfaces, pour compenser une politique déficiente. De plus, cela ne ferait qu'étaler le phénomène.*

*Le développement du covoiturage et de l'autopartage. Oui, à condition de ne pas accroître les contraintes fiscales ou circulatoires pour les autres usagers. La construction de petits parkings, facilitant le covoiturage, dans la ruralité me semble opportune. De même que l'augmentation de la taille des parkings gratuits, à proximité immédiate des gares SNCF, pour inciter à l'utilisation des TER.*

*Espérant que vous tiendrez compte de nos propositions, nous votons pour cette délibération. »*



Contribution communiquée par Madame DELATTRE :

*« Monsieur le Maire, Chers collègues,*

*Cette délibération qui, après avoir été approuvée par Bordeaux Métropole, consacre les nouveaux protocoles d'accord avec les agglomérations de Limoges et Mont-de-Marsan, doit nous réjouir. D'autant qu'elle met la culture à l'honneur et que c'est une politique publique importante pour l'identité d'un territoire et pour l'attractivité touristique, qui est l'un des autres piliers des coopérations.*

*Dans une France qui bouge, où le temps de la DATAR semble loin, où l'on parle de cohésion DES territoires et non plus DU territoire, le danger est bien qu'une concurrence mortifère pour tous s'installe entre ces territoires. Dans une Europe des dynamiques en réseaux, le maillage initié par Bordeaux Métropole sous l'impulsion de ma collègue Mylène Villanove, dont je tiens à saluer la ténacité et le dynamisme, est un acte majeur et positif.*

*Je suis convaincue qu'un réseau en étoile au sein de notre Nouvelle-Aquitaine est une nécessité : c'est ainsi que l'on encadrera la concurrence des territoires et que nous pourrons continuer à travailler intelligemment.*

*C'est aussi la seule chance d'être visible pour et par l'échelon européen.*

*Mais je crois profondément en la nécessité d'avancer en parallèle sur les dossiers prioritaires pour les territoires qui nous entourent en Gironde. Nous avons commencé à le faire avec Libourne, et vous avez commencé Monsieur le Maire, dès le début de votre mandat, à vous intéresser aux territoires. Nous devons nous donner les moyens d'aller plus loin.*

*Nous avons de nombreux dossiers en cours en la matière et des demandes légitimes, qui doivent être traitées à la fois par la Ville de Bordeaux et par Bordeaux Métropole. »*

**M. le MAIRE**

Très bien. Allez, Madame VILLANOVE, pour conclure rapidement.

**MME VILLANOVE**

Oui, je vais conclure très vite mon propos. Effectivement, la question de la fracture territoriale doit quand même être au cœur des politiques publiques environnementales. Oublier ce paramètre essentiel reviendrait à faire de l'écologie un élément discriminant, un marqueur social et de résidence. Donc, les mobilités sont aussi au cœur des questions environnementales. Je fais court.

**M. le MAIRE**

Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Deux voix contre. Qui s'abstient ? Une. Matthieu ROUVEYRE, vous votez contre, vous avez dit.

*Matthieu ROUVEYRE, sans micro, inaudible.*

**M. le MAIRE**

Ah, mais il faut suivre, les amis. Cinq voix contre, une abstention, deux abstentions

*Michèle DELAUNAY, sans micro, inaudible.*

**M. le MAIRE**

Qui dit mieux ? Quatre après ? Cinq ? Vous ne comptez pas triple quand même ! Vous comptez double, je veux bien le croire, mais...

*Michèle DELAUNAY, sans micro, inaudible.*

**M. le MAIRE**

Elle n'a pas deux pouvoirs, Madame DELAUNAY. Elle a deux pouvoirs. Nous ici, les gens, ils ont deux pouvoirs. Bon qui est pour ? Voilà, adoptée à la majorité, et puis on fera le tri après.

*La séance est levée à 20 heures 40*



PROJET

## PROTOCOLE DE COOPERATION

2019-2022

entre

La ville de Limoges,

La ville de Bordeaux

et

Bordeaux Métropole

## **PREAMBULE**

Bordeaux Métropole (780.000 habitants) a engagé depuis 2016 la démarche « Bordeaux métropole coopérative » en vue de tisser des liens de confiance avec d'autres collectivités. Cela a déjà permis de nouer de nombreuses dynamiques inter-territoriales, notamment avec Angoulême, Saintes, les agglomérations du Libournais (Cali) et de Marmande (Val de Garonne).

La Ville de Bordeaux est fortement impliquée dans ces coopérations au titre de ses compétences propres, notamment les politiques artistiques, culturelles et patrimoniales.

A l'est de la Nouvelle-Aquitaine, Limoges assume une responsabilité importante en termes de développement et d'aménagement du territoire. Premier pôle économique du centre-ouest, et deuxième pôle urbain de la Nouvelle-Aquitaine, Limoges (132.600 habitants) est située au cœur d'une aire urbaine de plus de 280.000 habitants et entend conforter son rôle en développant un partenariat efficace et constructif avec Bordeaux. Elle souhaite ainsi s'inscrire dans la démarche Bordeaux métropole coopérative.

Les trois collectivités peuvent donc trouver, au travers de ce cadre de coopération, un moyen d'accentuer la synergie entre leurs territoires dans une ambition d'attractivité complémentaire des territoires et de renforcement de leur rayonnement respectif.

Les échanges préparatoires ont permis d'identifier trois axes de travail :

- > Prospective et développement urbain
- > Culture et patrimoine
- > Mobilité et infrastructures.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – Objet**

La coopération entre Bordeaux (Ville et Métropole) et la ville de Limoges est formalisée par le présent protocole énonçant les axes prioritaires retenus (article 2), arrêtant la gouvernance liée à sa mise en œuvre (article 3) et définissant la durée de l'exercice (article 4).

### **ARTICLE 2 – Axes prioritaires de coopération**

#### **Axe 1 : Prospective et développement urbain**

##### ***Éléments de contexte :***

Limoges a souffert de la perte de son statut de capitale régionale. Désormais en prise avec un territoire dont la gouvernance et les équilibres ont profondément muté, elle a besoin de se doter d'instruments d'analyse, de diagnostic et d'évaluation pour asseoir sa stratégie territoriale et disposer d'une véritable vision prospective. Dans cette perspective, Limoges souhaite la création d'un outil de prospective et de développement.

L'expérience de Bordeaux avec l'agence d'urbanisme a'urba peut être précieuse pour la préfiguration d'un tel outil qui associe des fonctions d'observation et de diagnostic essentiels, et qui articule le court et le long termes. Une telle agence a également une fonction d'intermédiaire pour faciliter le partenariat entre les diverses institutions membres (collectivités territoriales, Région, Département, Etat, université, aéroport, CCI...).

### **Propositions :**

Les parties s'engagent à mener une réflexion pour la réfiguration d'une agence d'urbanisme ou de développement.

Les travaux pourraient être engagés dès 2019 avec une visite à Bordeaux de l'a-urba (découverte des missions, méthodes de travail, etc.) et la constitution d'un groupe de travail associant des équipes de l'agence de l'a-urba. Un accompagnement de l'a-urba pourra être fait en s'appuyant sur l'expertise de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) dans le cadre du réseau national et des clubs thématiques, et sur les consultations de partenaires.

## **Axe 2 : Culture et patrimoine**

### **Éléments de contexte :**

La culture est essentielle dans la cohésion des territoires, et Limoges entend créer des liens forts avec sa capitale régionale. Limoges possède le deuxième opéra de la région, et ce dernier entretient de bonnes relations partenariales avec l'Opéra national de Bordeaux.

Les deux villes sont labellisées « Ville d'art et d'histoire ». Bordeaux a ouvert un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), et Limoges souhaite en créer un prochainement. Limoges est, par ailleurs, labellisée « ville créative de l'Unesco » et accueille la biennale *Toques et porcelaine*.

La francophonie est également un enjeu fort, partagé par les deux villes : Festival des francophonies en Limousin, Journées nationales des diasporas africaines à Bordeaux, tradition de rapports avec l'Afrique importante à Limoges comme à Bordeaux, bibliothèque francophone multimédia à Limoges...

### **Propositions :**

#### *A court terme :*

- Dès 2019, sera finalisée la convention associée à la Convention Opéra national de Bordeaux faisant de l'Opéra de Limoges un partenaire de choix : voyage des forces artistiques, coproduction de spectacles...
- Des missions d'études pourront être organisées pour accompagner Limoges dans la création de son CIAP.
- Valoriser et optimiser les actions de chacun (Limoges, Angoulême, Bordeaux...) dans le domaine de la francophonie, notamment en ce qui concerne les relations avec l'Afrique. Associer Limoges lors des Journées nationales des Diasporas africaines 2019 à Bordeaux.

#### *A moyen terme :*

- Musées : profiter des saisons culturelles pour générer des coopérations. Etudier les synergies possibles dans les prochaines éditions (2021, 2023...) notamment entre le Musée des arts décoratifs et du design (MADD) de Bordeaux et le Musée national Adrien Dubouché (porcelaine et céramique) de Limoges.

## **Axe 3 : Mobilité et infrastructures**

### **Éléments de contexte :**

Les parties souhaitent élaborer une approche concertée et une communication commune en matière d'infrastructures et de voies de communication, notamment sur les questions relatives à la N21 (Limoges – Périgueux) et la N147 (Limoges - Poitiers), aux lignes SNCF...

Un barreau autoroutier Limoges-Périgueux-Mussidan-Langon permettrait notamment, dans une logique d'axe européen nord – sud, de désengorger les autoroutes A10 et A63 (et la rocade bordelaise), de réaliser un contournement au large de Bordeaux (sans impact sur les vignobles), tout en constituant une opportunité d'apporter la fibre optique à très haut débit vers Limoges (via l'axe Bordeaux- Limoges - Clermont-Ferrand).

**Propositions :**

- Acter le principe d'une solidarité entre les parties et mener un travail concerté d'influence auprès de la Région, de l'Etat et de la SNCF sur les infrastructures évoquées.
- Initier un groupe de travail et d'influence sur la problématique du grand contournement pour lancer la question de la faisabilité d'un tel projet (en associant éventuellement l'a-urba sur la réflexion concernant l'autoroute du 21ème siècle).

**ARTICLE 3 – Gouvernance**

La coopération entre les deux territoires s'appuiera sur le dispositif de gouvernance suivant :

**> Comité de pilotage**

Co-présidé par le Président de Bordeaux Métropole, le Maire de Bordeaux et le Maire de Limoges (ou leurs représentants), il se réunit une fois par an en présence des élus concernés par les thématiques de la coopération et a pour rôle :

- de s'assurer de l'avancement des actions et valider les résultats obtenus ;
- de proposer le cas échéant de nouveaux axes de coopération ;
- de trancher sur toute question liée à la coopération entre les deux territoires.

Compte tenu des thématiques abordées et des compétences territoriales, ce comité peut associer, le cas échéant, d'autres acteurs territoriaux (collectivités, acteurs locaux...).

**> Comité de suivi**

Co-présidé par les directeurs généraux des services de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bordeaux et de la Ville de Limoges (ou leurs représentants), il a pour rôle :

- de s'assurer de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage ;
- de faciliter l'implication des acteurs du territoire ;
- de préparer le Comité de pilotage annuel.

Il se réunit au minimum une fois par an et comprend *a minima* les représentants des directions concernées par les actions à l'ordre du jour, ainsi que des acteurs des territoires (publics ou privés) dont la présence est pertinente selon l'ordre du jour.

Des groupes de travail associant et impliquant les partenaires concernés peuvent être mis en place par le comité de suivi. Ils ont pour principale mission l'engagement et le suivi des actions de coopération.

**ARTICLE 4 – Durée**

La durée du présent protocole est de 3 ans.

Il sera renouvelable sur la base du souhait exprès et partagé des signataires.

A Bordeaux, le

**Emile-Roger Lombertie**  
Maire de Limoges

**Nicolas Florian**  
Maire de Bordeaux

**Patrick Bobet**  
Président de Bordeaux Métropole



PROJET

PROCOLE DE COOPERATION  
2019-2022

entre

Mont de Marsan Agglomération,  
la ville de Bordeaux

et

Bordeaux Métropole

## **PREAMBULE**

Bordeaux Métropole (780.000 habitants) a engagé depuis 2016 la démarche « Bordeaux métropole coopérative » en vue de tisser des liens de confiance avec d'autres collectivités. Cela a déjà permis de nouer de nombreuses dynamiques inter-territoriales, notamment avec Angoulême, Saintes, les agglomérations du Libournais (Cali) et de Marmande (Val de Garonne).

La Ville de Bordeaux est fortement impliquée dans ces coopérations au titre de ses compétences propres, notamment les politiques artistiques, culturelles et patrimoniales.

Mont de Marsan Agglomération regroupe 18 communes et compte un peu plus de 54.000 habitants. Avec 14% de la population des Landes, elle constitue le deuxième pôle démographique du département juste après l'agglomération du Grand Dax. Outre sa dynamique démographique et sa position de Préfecture des Landes, Mont de Marsan Agglomération dispose d'atouts comme son tissu économique environnant, ses laboratoires de recherche, ses appareils de formation, ses ressources naturelles (agriculture, sylviculture, géothermie...), ses disponibilités foncières et ses forces vives.

Les trois collectivités peuvent donc trouver, au travers de ce cadre de coopération un moyen d'accentuer la synergie entre leurs territoires, tout cela s'inscrivant dans une logique d'attractivité complémentaire et de renforcement de leur rayonnement.

Les échanges ont permis d'identifier deux axes de travail : culture et promotion touristique.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – Objet**

La coopération entre Bordeaux (Ville et Métropole) et Mont de Marsan Agglomération est formalisée par le présent protocole énonçant les axes prioritaires retenus (article 2), arrêtant la gouvernance liée à sa mise en œuvre (article 3) et définissant la durée de l'exercice (article 4).

### **ARTICLE 2 – Axes prioritaires de coopération**

#### **Axe 1 : Culture**

##### ***Éléments de contexte***

Mont de Marsan Agglomération met en œuvre une politique culturelle dynamique autour de trois pôles : Le spectacle vivant, le patrimoine et la lecture publique. L'offre culturelle repose à la fois sur des équipements structurants tels que le Théâtre de Gascogne, bientôt conventionné, et ses trois lieux de diffusion, le Musée Despiau-Wlérick consacré à la sculpture figurative du début du XX<sup>ème</sup> siècle et la médiathèque communautaire, mais également sur des événements ou des coopérations qui permettent d'irriguer l'ensemble des communes membres. Le festival Marsan sur Scènes au mois d'août déploie une programmation de spectacle en itinérance à travers l'agglomération, le festival Arte Flamenco organisé début Juillet en partenariat avec le Conseil départemental des Landes ou encore la triennale Mont de Marsan Sculptures, dont la prochaine édition aura lieu à l'automne 2019, permettent d'affirmer le rayonnement culturel et l'attractivité du territoire. Cette offre repose également sur d'autres structures culturelles associées telles que la Scène de musique actuelle 'CaféMusic', le Centre d'art contemporain ou encore le festival Atout Cœurs organisé sur la commune de Benquet.

La Ville de Bordeaux développe une politique culturelle définie dans le cadre du DOC (Document d'orientation culturelle), document cadre présenté en conseil municipal du 27 octobre 2014 et déclinant les grands axes d'action en collaboration avec les structures du territoire et dans le cadre notamment des saisons culturelles, événement biennal de Bordeaux (Liberté ! 2019). Autour des grands enjeux évoqués (1. Donner l'envie de culture, 2. Favoriser la création et l'innovation et 3. La culture facteur d'attractivité et de rayonnement), la Ville de Bordeaux a décliné un grand nombre d'actions et de dispositifs pour mettre en œuvre sa politique dans tous les champs artistiques



(spectacle vivant et musiques, arts visuels, patrimoine, lecture publique...) tout en s'appuyant sur les institutions de la Ville (Opéra, CDN-centre dramatique national, CDCn-centre de développement chorégraphique national, scène conventionnée, SMAC-scène de musiques actuelles, Musées d'Aquitaine, des Beaux-Arts, des Arts décoratifs et du design, Capc-centre d'arts plastiques contemporains, Muséum...).

### **Propositions :**

Dans le domaine du spectacle vivant, le Théâtre de Gascogne coopère déjà depuis plusieurs années avec des lieux bien identifiés de la Métropole Bordelaise, tels que l'Opéra national de Bordeaux, le Carré-Colonnes à St-Médard-en-Jalles et Blanquefort, ou encore Le Pin Galant à Mérignac. Les différentes scènes labellisées du territoire bordelais pourraient voir leur collaboration renforcée par une circulation plus fluide des œuvres entre les deux villes ainsi que par une participation accrue sur les grands temps forts de ces structures, comme le FAB (Festival des arts de Bordeaux métropole) notamment.

Ce travail en réseau pourrait se poursuivre et s'enrichir de nouveaux partenaires culturels identifiés au sein de la métropole bordelaise.

Dans le domaine muséal, une coopération est engagée entre le musée Despiau-Wléricq, labellisé musée de France, et plusieurs acteurs culturels implantés sur le territoire de Bordeaux Métropole. Ainsi, en 2019, un partenariat est défini avec le FRAC Aquitaine par le prêt de plusieurs œuvres dans le cadre de la triennale Mont de Marsan Sculptures. D'autre part, le musée accueille, dans le cadre de son cycle annuel de conférences, la conservatrice de la Cité du vin de Bordeaux (avril 2019).

En matière de coopération et d'échanges culturels, le musée Despiau-Wléricq est en contact régulier avec les musées de Bordeaux, notamment le musée des Beaux-Arts. Ces échanges s'inscrivent dans une mise en réseau des musées au niveau régional, notamment à travers les différentes commissions scientifiques des musées de France.

Cette coopération pourrait se développer à travers la coproduction d'expositions ou l'accueil d'expositions itinérantes.

La thématique de l'art dans l'espace public est par ailleurs une identité partagée par la métropole bordelaise et Mont de Marsan. Le programme de commande d'œuvres d'art contemporain piloté par Bordeaux Métropole et la démarche « Mont de Marsan, ville de sculpture » peuvent se rejoindre à travers des axes de travail communs : échange d'expertise en matière d'art public, itinérance d'œuvres de la commande artistique métropolitaine, prêt d'expositions...

D'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Culturel et Scientifique du musée Despiau-Wléricq, l'expérience bordelaise dans le domaine muséal, notamment à travers ses chantiers de rénovation (Musée des Beaux-Arts, Museum d'Histoire Naturelle...) comme son travail concernant l'expérience visiteur, pourraient être bénéfique pour la démarche de Mont de Marsan à travers des partenariats axés sur la formation, l'échange d'expériences et de savoir-faire en matière de muséologie.

Les trois collectivités restent attentives aux domaines de coopération non évoqués qui pourraient apparaître dans le cadre de cette coopération et qui pourraient faire l'objet de collaborations futures.

## **Axe 2 : Promotion touristique**

### **Éléments de contexte**

Avec un bilan touristique en constante augmentation depuis plusieurs années, Bordeaux attire par son patrimoine architectural, ses aménités urbaines, son foisonnement culturel et son vignoble. La Métropole (qui détient désormais la compétence tourisme suite au transfert des communes membres) développe son activité touristique autour de trois axes majeurs : le tourisme d'affaires avec des infrastructures d'accueil d'événement de grande envergure, le tourisme d'agrément autour d'une destination aussi bien urbaine que nature et le tourisme de proximité qui a pour but de mettre en

valeur l'offre de loisirs des 28 communes ainsi que des territoires environnants. Elle s'appuie sur un office du tourisme et des congrès aujourd'hui métropolitain.

Depuis 2013, Mont de Marsan est dotée d'un office de tourisme, du commerce et de l'artisanat classé "Qualité tourisme" qui a pour objectif de mettre en place des politiques de développement et de promotion touristique mutualisées et contribue par son action à la mise en valeur du territoire. Sa stratégie touristique est axée autour de son image de ville du Sud : ville sportive, fêtes landaises, gastronomie et surtout son offre Nature avec ses grands espaces préservés et valorisés autour d'axes structurants (chemins de Saint-Jacques, Scandibérique), de spots locaux (l'ensemble des itinéraires du Parc Naturel Urbain, chemins de randonnée) et ses sites de visites voisins (Saint-Sever, Marquèze).

### ***Propositions***

Engager des actions de communication réciproques et opérations partenariales, par exemple en valorisant dans un premier temps le ou les grands événements notamment via des actions web, invitant à l'organisation de courts séjours et parenthèses inattendues dans chaque territoire.

## **ARTICLE 3 – Gouvernance**

La coopération entre les deux territoires s'appuiera sur le dispositif de gouvernance suivant :

### **> Comité de pilotage**

Co-présidé par le président de Bordeaux Métropole, le Maire de Bordeaux et le Président de Mont de Marsan Agglomération (ou leurs représentants), il se réunit une fois par an en présence des élus concernés par les thématiques de la coopération et a pour rôle :

- de s'assurer de l'avancement des actions et valider les résultats obtenus,
- de proposer le cas échéant de nouveaux axes de coopération,
- de trancher sur toute question liée à la coopération entre les deux territoires.

Compte tenu des thématiques abordées et des compétences territoriales, ce comité peut associer, le cas échéant, d'autres acteurs territoriaux (collectivités, acteurs locaux...).

### **> Comité de suivi**

Co-présidé par les directeurs généraux des services (ou leurs représentants), il a pour rôle :

- de s'assurer de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage,
- de faciliter l'implication des acteurs du territoire,
- de préparer le Comité de pilotage annuel.

Il se réunit au minimum une fois par an et comprend a minima les représentants des directions concernées par les actions à l'ordre du jour, ainsi que des acteurs des territoires (publics ou privés) dont la présence est pertinente selon l'ordre du jour.

Des groupes de travail associant et impliquant les partenaires concernés peuvent être mis en place par le comité de suivi. Ils ont pour principale mission l'engagement et le suivi des actions de coopération.

## **ARTICLE 4 – Durée**

La durée du présent protocole est de 3 ans.

Il sera renouvelable sur la base du souhait express et partagé des collectivités signataires.

A Bordeaux, le

**Charles Dayot**  
Président Mont de Marsan Agglo  
Maire de Mont de Marsan

**Nicolas Florian**  
Maire de Bordeaux

**Patrick Bobet**  
Président  
Bordeaux Métropole